

L'inventaire des passifs nucléaires

Jean-Paul Minon, directeur général



ONDRAF

La mission a été confiée à l'ONDRAF par la loi-programme du 12.12.97

- Etablissement d'un répertoire de la localisation et de l'état de toutes les installations nucléaires et de tous les sites contenant des substances radioactives
- Estimation de leur coût de déclassement et d'assainissement
- Evaluation de l'existence et de la suffisance de provisions pour le financement de ces opérations
- Mise à jour quinquennale de cet inventaire

Le répertoire comptait 1.064 sites au 01.07.02

- Basé sur un inventaire systématique des autorisations délivrées au secteur nucléaire par les autorités compétentes
- Comportait, au 1er juillet 2002, 1.064 sites, répartis entre 951 exploitants détenteurs de 3.510 autorisations
 - Classe I : 10 sites, 149 autorisations
 - Classe II : 466 sites, 1.680 autorisations
 - Classe III : 588 sites, 1.681 autorisations

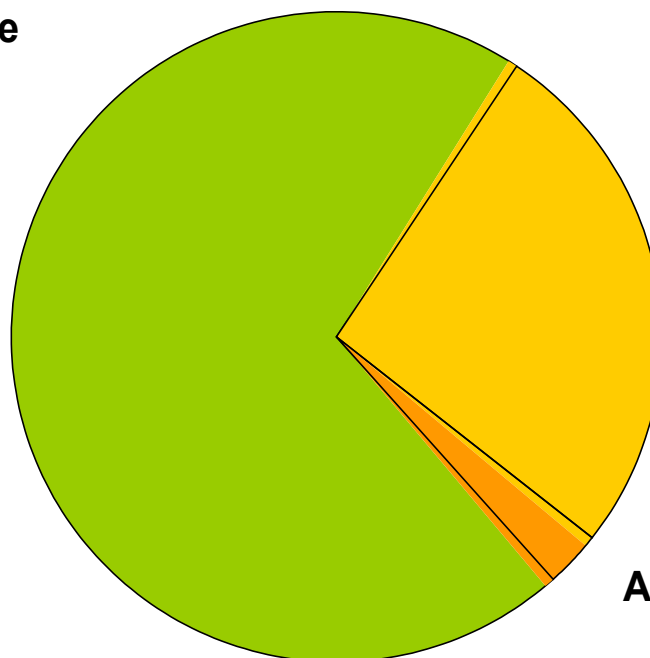
Au 01.01.03, le coût total du parc nucléaire belge s'élevait à 5,6 milliards €

- Sites classe I : 5.550 millions €
- Sites classe II : 65 millions €
- Sites classe III : 2 millions €
- **Total : ≈ 5,6 milliards €**

- **La couverture manque encore pour 16% des coûts**
- Provisions existantes : 2,7 milliards €
- Provisions à constituer : 1,9 milliards €
- Provisions « manquantes »: 1,0 milliards €

L'électronucléaire est à la base de $\pm 70\%$ du coût total...

Electro-
nucléaire
3,9

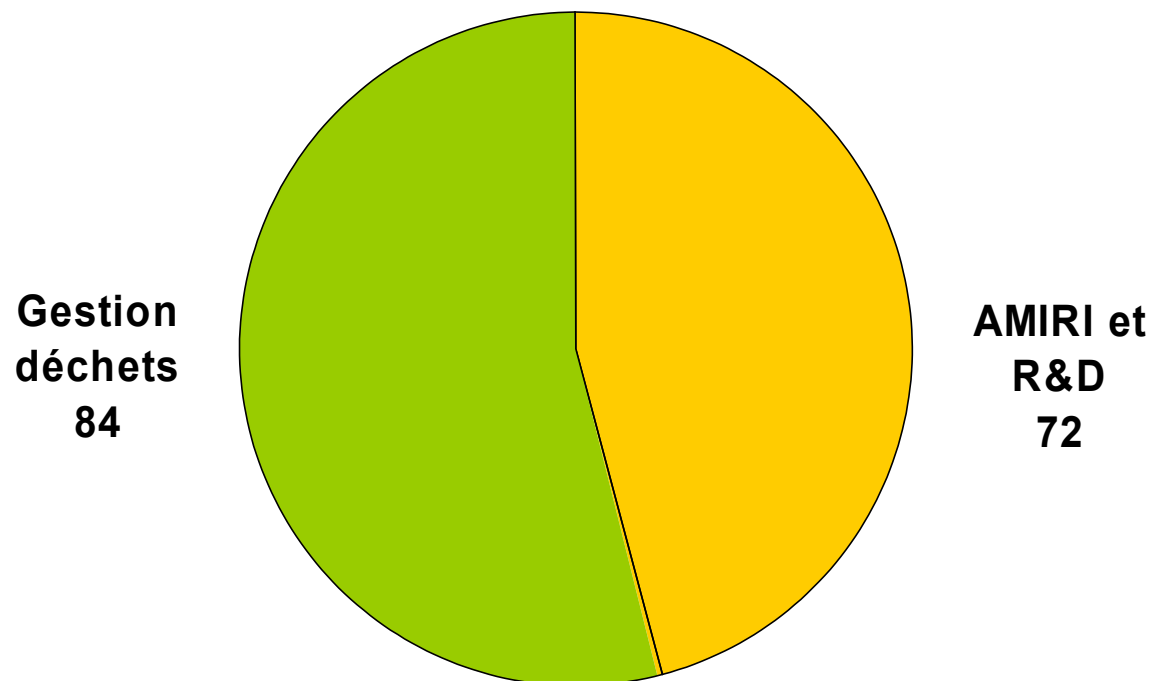


"Passifs
connus"
1,5

Autres
0,2

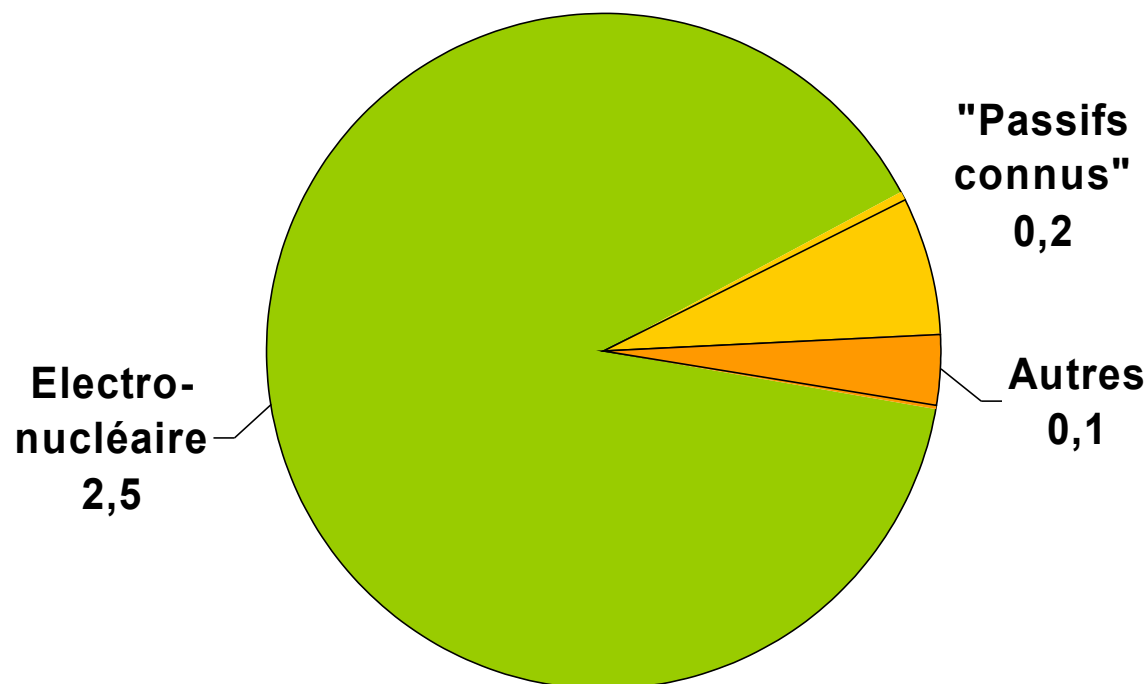
[montants en milliards euro]

Les « autres » sont les secteurs « AMIRI et R&D » et « Gestion déchets radioactifs »



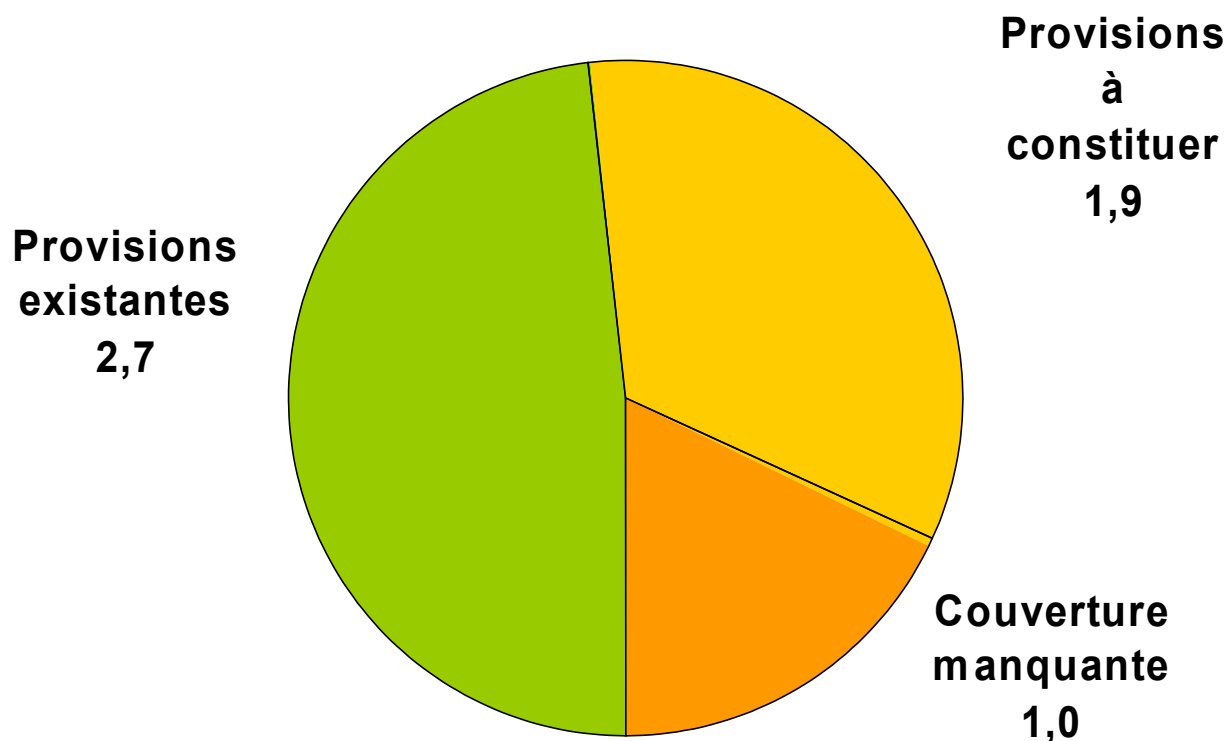
[AMIRI = Applications Médicales et Industrielles des Radio-Isotopes]
[montants en millions euro]

Le secteur électronucléaire est à la base de plus de 90% des provisions existantes



[montants en milliards euro]

La couverture manque encore pour 16% des coûts



[montants en milliards euro]